

Le ministre des Chemins de fer et Canaux.....	\$7,000	par année.
Le ministre des Travaux publics....	7,000	"
Le ministre du Revenu de l'intérieur.....	7,000	"
Le ministre de l'Intérieur.....	7,000	"
Le président du Conseil privé de la Reine pour le Canada.....	7,000	"
Le ministre de la Marine et des Pêcheries.....	7,000	"
Le maître général des Postes.....	7,000	"
Le ministre de l'Agriculture.....	7,000	"
Le Secrétaire d'Etat du Canada.....	7,000	"

Le membre du Conseil privé de la Reine qui occupera la position reconnue de premier ministre recevra, en outre, mille piastres par année. 31 V., c. 31, art. 2 ;—42 V., c. 7, art. 13, *partie*.

Secrétaire du
Gouverneur
général.

4. Le traitement du secrétaire du Gouverneur général sera de deux mille quatre cents piastres par année. 31 V., c. 33, annexe, *partie*.

Annuités des
sauvages.

5. Il sera payé, comme annuités aux sauvages d'Ontario et de Québec, vingt-six mille six cent soixante-quatre piastres par année. 31 V., c. 33, annexe, *partie*.

H. W. Craw-
ley.

Capitaine
Hankin.

6. Il sera payé à H. W. Crawley, écuyer, autrefois commis-
saire des Terres de la Couronne du Cap-Breton, douze cents
piastres par année, et au capitaine Hankin, ci-devant secré-
taire colonial, Colombie-Britannique, deux mille cinq cent
quatre-vingt-quinze piastres et cinquante-cinq centins par
année,—à chacun d'eux tant qu'ils n'accepteront pas d'em-
ploi sous le gouvernement d'une valeur égale aux sommes
respectivement susmentionnées ou plus considérable. 31 V.,
c. 33, annexe, *partie* ;—35 V., c. 20, art. 5, *partie*.

OTTAWA :—Imprimé par BROWN CHAMBERLIN, Imprimeur des Lois de Sa Très-
Excellente Majesté la Reine.